



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 502 822 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 502 822 \$ POUR LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU LAC DES FÉES; LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ ENTRE L'EMPRISE PUBLIQUE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES SITUÉES ENTRE LES RUES VINCENT ET LE BOULEVARD MONCHAMP; LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD; LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC ET LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES ET L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SUR LE SITE DE LA BASE DE PLEIN-AIR

PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARIO PERRON
APPUYÉ DE : MADAME JOHANNE DI CESARE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 MAI 2018
AVIS DE MOTION : 8 MAI 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 22 MAI 2018
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER : 14 JUIN 2018
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : 12 JUILLET 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR : 24 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire et dans l'intérêt de la Ville de Saint-Constant d'autoriser les travaux prévus au présent règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter leurs coûts et qu'il y a lieu de faire un emprunt pour se procurer les sommes requises;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2018 et qu'un projet de règlement a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein-air, ces travaux sont estimés à 5 502 822 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais et les taxes, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Marc Roger Labrecque, coordonnateur en urbanisme et en aménagement du territoire en date du 4 mai 2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1.

ARTICLE 2 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 502 822 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 502 822 \$ sur une période de vingt (20) ans, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents et les taxes.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 22 mai 2018.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1
ESTIMATIONS DÉTAILLÉES

RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

ANNEXE 1.0 - RÉSUMÉ

VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BÂTIMENT DE SERVICE DU LAC DES FÉES	3 639 962 \$
PROJET DE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ	382 606 \$
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD	325 270 \$
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC	471 366 \$
PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE À LA BASE DE PLEIN-AIR	<u>683 618 \$</u>
Montant total du règlement	<u>5 502 822 \$</u>

8
32

RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

ANNEXE 1.0

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BÂTIMENT DE SERVICE DU LAC DES FÉES

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 4 mai 2018.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1 AMENAGEMENT LAC DES FÉES - LOT 1	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	308 670 \$
	FONTAINE	57 500 \$
	ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	49 553 \$
	SOUS-TOTAL 1.1	415 723 \$
1.2 AMENAGEMENT LAC DES FÉES - LOT 2	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	550 000 \$
	MISE EN LUMIÈRE	180 000 \$
	SENTIERS	180 000 \$
	BELVÉDÈRES	500 000 \$
	3X PASSERELLES	225 000 \$
	MOBILIER EXTÉRIEUR	30 000 \$
	SOUS-TOTAL 1.2	1 665 000 \$
1.3 BÂTIMENT DE SERVICE	TRAVAUX	660 000 \$
	SOUS-TOTAL 1.3	660 000 \$
1.4 MOBILIER INTÉRIEUR	FOURNITURE ET LIVRAISON	20 000 \$
	SOUS-TOTAL 1.4	20 000 \$
TOTAL 1.0 - TRAVAUX		2 760 723 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1 AMENAGEMENT LAC DES FÉES - LOT 1	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	25 000 \$
	FONTAINE	4 500 \$
	ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	21 000 \$
	SOUS-TOTAL 2.1	50 500 \$
2.2 AMENAGEMENT LAC DES FÉES - LOT 2	AMÉNAGEMENT PAYSAGER (Inclut sentiers, belvédères)	275 000 \$
	MISE EN LUMIÈRE	40 000 \$
	3X PASSERELLES	25 000 \$
	SOUS-TOTAL 2.2	340 000 \$
2.3 BÂTIMENT DE SERVICE	PFT, CONCEPTION, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX	150 000 \$
	SOUS-TOTAL 2.3	150 000 \$
TOTAL 2.0 - HONORAIRES PROFESSIONNELS		540 500 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	3 301 223 \$
	TPS (5%)	165 061 \$
	TVQ (9,9975%)	330 040 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-329 693 \$
SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES		3 466 631 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIF, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRE ET AUTRE (5% de 3.0)	173 332 \$
	GRAND TOTAL	3 639 962 \$

Préparé par :


 Marc Roger Labrecque, des.env., tech.arch., B.A., coordonnateur en urbanisme et en
 aménagement du territoire

En date du : 4 mai 2018



RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

ANNEXE 1.0

PROJET DE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 4 mai 2018.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ	FOURNITURE-INSTALLATION 332 000 \$
		SOUS-TOTAL 332 000 \$
	TOTAL 1.0 - TRAVAUX	332 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	PALISSADE SAULE TRESSÉ	ARPENTAGE 15 000 \$
		SOUS-TOTAL 15 000 \$
	TOTAL 2.0 - HONORAIRES PROFESSIONNELS	15 000 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	347 000 \$
	TPS (5%)	17 350 \$
	TVQ (9,9975%)	34 691 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-34 655 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	364 386 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIF, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRE ET AUTRE (5% de 3.0)	18 219 \$
	GRAND TOTAL	382 606 \$

Préparé par :



Marc Roger Labrecque, *des.env., tech.arch., B.A.*, coordonnateur en urbanisme et en aménagement du territoire

En date du : 4 mai 2018



RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

ANNEXE 1.0

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 4 mai 2018.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	Agrandissement du stationnement, incluant le drainage	170 000 \$
1.2	Éclairage du stationnement et du sentier	80 000 \$
1.3	Mobilier urbain / exerciseurs	30 000 \$
1.4	Signalisation	5 000 \$
	SOUS-TOTAL	285 000 \$
	TOTAL 1.0 - TRAVAUX	285 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	Plan et devis électrique	5 000 \$
2.2	Contrôle des matériaux	5 000 \$
	SOUS-TOTAL	10 000 \$
	TOTAL 2.0 - HONORAIRES PROFESSIONNELS	10 000 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	295 000 \$
	TPS (5%)	14 750 \$
	TVQ (9,9975%)	29 493 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-29 462 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	309 781 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIF, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRE ET AUTRE (5% de 3.0)	15 489 \$
	GRAND TOTAL	325 270 \$

Préparé par :



Marc Roger Labrecque, *des. env., tech. arch., B.A.*, coordonnateur en urbanisme et en aménagement du territoire

En date du : **4 mai 2018**


RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

ANNEXE 1.0

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 4 mai 2018.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	RÉAMÉNAGEMENT PARC LEBLANC	
	AMÉNAGEMENT DU SITE	150 000 \$
	MODULES DE JEU	75 000 \$
	ÉCLAIRAGE	50 000 \$
	SENTIERS	50 000 \$
	PLANTATIONS	15 000 \$
	MOBILIER EXTÉRIEUR	20 000 \$
	SOUS-TOTAL 1.2	360 000 \$
	TOTAL 1.0 - TRAVAUX	360 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	RÉAMÉNAGEMENT PARC LEBLANC	
	ARCHITECTURE DE PAYSAGE	40 000 \$
	MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	15 000 \$
	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX	7 500 \$
	ARPENTAGE	5 000 \$
	SOUS-TOTAL 2.1	67 500 \$
	TOTAL 2.0 - HONORAIRES PROFESSIONNELS	67 500 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	427 500 \$
	TPS (5%)	21 375 \$
	TVQ (9,9975%)	42 739 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-42 694 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	448 920 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIF, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRE ET AUTRE (5% de 3.0)	22 446 \$
	GRAND TOTAL	471 366 \$

Préparé par :



Marc Roger Labrecque, *des.env., tech.arch., B.A.*, coordonnateur en urbanisme et
en aménagement du territoire

En date du : **4 mai 2018**


RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18

ANNEXE 1.0

PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE À LA BASE DE PLEIN-AIR

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 4 mai 2018.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	CONSTRUCTION DU BÂTIMENT	TRAVAUX 550 000 \$
1.3	MOBLILIER INTÉRIEUR	FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION 10 000 \$
	SOUS-TOTAL	560 000 \$
TOTAL 1.0 - TRAVAUX		560 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	CONCEPTION, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, SERVICES PROFESSIONNELS DIVERS	60 000 \$
	SOUS-TOTAL	60 000 \$
TOTAL 2.0 - HONORAIRES PROFESSIONNELS		60 000 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	620 000 \$
	TPS (5%)	31 000 \$
	TVQ (9,9975%)	61 985 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-61 919 \$
SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES		651 065 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIF, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRE ET AUTRE (5% de 3.0)	32 553 \$
GRAND TOTAL		683 618 \$

Préparé par :



Marc Roger Labrecque, *des.env., tech.arch., B.A.*, coordonnateur en urbanisme et en
aménagement du territoire

En date du : 4 mai 2018

